

Mmes et MM. les Conseillers
Mmes et MM. les Maires

CONSEIL DU 5 avril 2018
(Convocation du 29 mars 2018)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h 45.

La séance est suspendue de 18 h 46 à 18 h 59 où la parole est donnée aux représentants du collectif de citoyens, Rennes/Rennes Métropole et de 20 h 47 à 21 h 24.

Présents : M. Couet, Président, Mmes Andro (jusqu'à 20 h 47), Barbier, Bellanger, MM. Bernard, Berroche, Mmes Besserve, Blouin, M. Bohuon, Mme Bougeard, MM. Bouloux, Bourcier (à partir de 19 h 17), Mme Bouvet, M. Breteau, Mmes Briand, Briéro, Brossault, MM. Careil (à partir de 19 h 19), Chardonnet, Chiron, Chouan (à partir de 18 h 58), Mme Coppin, MM. Cressard (à partir de 19 h 09), Crocq, Crouzet, Mmes Danset, Daucé, MM. De Bel Air, De Oliveira, Mme Debroise (à partir de 20 h 17), MM. Dehaese, Dein, Mmes Dhalluin, Ducamin, MM. Duperrin, Ech-Chekhchakhi, Mmes Eglizeaud, Faucheux, M. Froger, Mme Ganzetti-Gemin (à partir de 21 h 24), M. Gaudin, Mme Gautier, MM. Gautier, Geffroy, Gérard, Mme Gouesbier, M. Guiguen, Mme Guitteny (à partir de 18 h 58), MM. Hamon, Hervé Marc, Hervé Pascal, Houssel (jusqu'à 20 h 47), Jégou (jusqu'à 20 h 47), Mmes Joalland (à partir de 19 h 05), Jubault-Chaussé (jusqu'à 20 h 05), MM. Kerdraon, Kermarec, Lahais (à partir de 19 h 42), Le Bihan (à partir de 19 h 02), Le Blond, Le Bougeant (à partir de 19 h 39), Mmes Le Couriaud, Le Galloudec, MM. Le Gargasson, Le Gentil, Mme Le Men (à partir de 19 h 36), MM. Legagneur, Letort (à partir de 19 h 11), Mmes Letourneux, Lhotellier (à partir de 19 h 20), MM. Louapre, Marchal, Mmes Marchandise-Franquet, Marie (à partir de 19 h 51), Moineau, M. Monnier, Mme Noisette, M. Nouyou (à partir de 19 h 07), Mmes Parmentier, Pellerin, Pétaud-Voisin, MM. Pinault, Plouhinec, Plouvier, Prigent, Puil, Mme Rault, MM. Richou, Ridard, Mmes Robert (jusqu'à 20 h 47), Rolandin (à partir de 18 h 56), MM. Rouault, Roudaut, Mmes Rougier, Roux, M. Ruello, Mme Salaün (à partir de 19 h 07), MM. Sémeril (jusqu'à 20 h 47), Sicot, Mme Sohier, MM. Thébault, Thomas, Yvanoff.

Absents excusés : Mme Appéré, MM. Béchara, Besnard, Caron, Mmes Condolf-Ferec, De Villartay, Desbois, Durand, M. Goater, Mmes Jouffe-Rassouli, Krüger, MM. Le Brun, Le Moal, Mme Lebœuf, MM. Maho-Duhamel, Pelle, Mmes Remoissenet, Séven, M. Theurier.

Procurations de votes et mandataires : Mme Andro à Mme Marie (à partir de 21 h 24), Mme Appéré à M. Chardonnet, M. Besnard à Mme Bougeard, M. Careil à Mme Noisette (jusqu'à 19 h 19), Mme Condolf-Ferec à M. Sémeril (jusqu'à 20 h 47) puis à M. Le Bougeant (à partir de 21 h 24), Mme Debroise à M. Bourcier (à partir de 19 h 17 et jusqu'à 20 h 17), Mme Desbois à M. De Bel Air, M. Goater à M. Le Gentil, M. Jégou à M. Lahais (à partir de 21 h 24), Mme Joalland à M. Geffroy (jusqu'à 19 h 05), Mme Jubault-Chaussé à M. Bernard (à partir de 20 h 05), Mme Krüger à M. Berroche, M. Lahais à Mme Andro (jusqu'à 19 h 42), M. Le Moal à M. Hervé, Mme Lebœuf à M. Le Bihan (à partir de 19 h 02), M. Letort à Mme Pellerin (jusqu'à 19 h 11), M. Maho-Duhamel à Mme Letourneux, Mme Robert à M. Gaudin (à partir de 21 h 24), M. Sémeril à Mme Pellerin (à partir de 21 h 24), Mme Séven à M. Nouyou (à partir de 19 h 07), M. Theurier à Mme Rougier.

M. Guiguen est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 29 mars 2018) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 22 février 2018 est lu et adopté.

La séance est levée à 22 h 07.

Le Conseil :

COMMISSION
PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

C 18.059 Développement durable du territoire – Environnement – Énergie – Plan Climat Air Énergie Territorial – Bilan de la concertation préalable

- prend acte du déroulement de la concertation préalable relative au PCAET et en approuve le bilan.

Adoption à l'unanimité

C 18.060 Développement durable du territoire – Environnement – Énergie – Plan Climat Air Énergie Territorial – Arrêt du projet

- approuve l'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- approuve la demande de labellisation Cit'ergie ;
- autorise Monsieur le Président à signer le formulaire d'adhésion à la Convention mondiale des Maires pour le Climat et l'Energie.

Adoption à l'unanimité (Une conseillère ne prend pas part au vote, Mme Sohier)

C 18.061 Réseaux d'Énergies et de Chaleur – Adoption du schéma directeur des réseaux de chaleur métropolitain

- approuve le scénario technique n° 3, constitutif du schéma directeur des réseaux de chaleur de Rennes Métropole.

Adoption par 112 voix pour, 1 voix contre (Une conseillère ne prend pas part au vote, Mme Joalland)

COMMISSION
FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 18.062 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau – Compte-rendu des Décisions

- prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.

C 18.063 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Président – Compte-rendu

- prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Monsieur le Président en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.

COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT METROPOLITAIN

C 18.064 Développement économique – Emploi – Convention tripartite avec la Mission Locale et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes concernant la gestion du Fonds local d'Aide aux Jeunes de Rennes Métropole

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 144 260 € au titre de l'année 2018 au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes pour la gestion financière du Fonds local d'Aide aux Jeunes sur le territoire de Rennes ;

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 101 000 € au titre de l'année 2018 à la Mission Locale pour l'animation, l'instruction et la gestion du Fonds local d'Aide aux Jeunes sur le territoire de la Métropole "hors Rennes" ;
- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 48 000 € maximum au titre de l'année 2018 au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes et/ou à la Mission Locale en cas de consommation totale des enveloppes initiales ;
- décide l'attribution à la Mission Locale et au CCAS de la Ville de Rennes d'une rémunération relative aux frais de gestion dans les conditions définies ci-dessus ;
- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 54 740 € au titre de l'année 2018 à la Mission Locale pour l'accompagnement socio-professionnel réalisé au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- approuve les termes de la convention à intervenir entre Rennes Métropole, la Mission Locale et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rennes ;
- autorise Monsieur le Président ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 18.065 Développement économique – Innovation – Pôles de compétitivité – Subventions aux entreprises et établissements d'enseignement supérieur et de recherche impliqués dans des projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité – Convention cadre 2018-2020

- approuve les termes de la convention-cadre "Région / Collectivités partenaires" ayant pour objet de renouveler le partenariat entre les collectivités territoriales bretonnes à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité pour la période 2018-2020 ;
- approuve la modification des modalités d'intervention de Rennes Métropole dans le financement des projets des pôles de compétitivité ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION **PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

C 18.066 Aménagement du Territoire – Gévezé – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 6 – Approbation

- approuve la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gévezé, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 18.067 Aménagement du Territoire – Nouvoitou – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 4 – Approbation

- approuve la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nouvoitou, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 18.068 Aménagement du Territoire – Orgères – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 8 – Approbation

- approuve la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orgères, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 18.069 Aménagement du Territoire – Pont-Péan – Plan Local d'Urbanisme – Modification n° 3 – Approbation

- approuve la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-Péan, tel que le dossier est présenté au Conseil de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 18.070 Développement durable du territoire – Environnement – Énergie – Agence Locale de l'Énergie et du climat du Pays de Rennes (ALEc) – Convention d'objectifs 2016-2020 n° 16C0018 – Subvention sur programme d'activités 2018

- décide l'attribution à l'Agence Locale de l'Énergie et du climat du Pays de Rennes d'une subvention d'un montant de 132 100 € en soutien au programme d'activités 2018.

Adoption à l'unanimité (Trois conseillers ne prennent pas part au vote, MM Dehaese, Yvanoff, Hervé M.)

C 18.071 Valorisation des déchets ménagers – Installation de stockage des déchets non dangereux – Acceptation d'apports de déchets extérieurs – Approbation des principes d'application d'une tarification – Tarifs 2018 – Approbation de la convention-type

- reconduit le principe de mise en place d'une tarification pour acceptation des apports extérieurs sur l'installation de stockage des déchets non dangereux des Hautes Gayeulles ;
- approuve le tarif applicable aux apports extérieurs de l'ISDND pour l'année 2018, à hauteur de 42,33 €HT/tonne ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions d'acceptation à titre onéreux de déchets tiers, conformément aux termes de la convention type dont les éléments substantiels figurent dans la présente délibération.

Adoption à l'unanimité

C 18.072 Technologies de l'information et de la communication – Délégation de Service Public relative à la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau métropolitain de communications électroniques – Rennes Métropole Télécom – Évolution du catalogue de services – Convention n° 07.539 – Avenant n° 13

- approuve les termes de l'avenant n° 13 à la convention n° 07.539 portant sur le montant de la clause de retour à meilleur fortune ainsi que son usage, des modifications au catalogue de services de la DSP et le raccordement de sites de communes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 13 ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION **MOBILITE ET TRANSPORTS**

C 18.073 Transports collectifs – Délégation de service public de la mobilité – Plan d'actions 2018 – Volets "Offre" – "Études" – "Communication" – "Innovations"

- approuve les orientations du Plan d'actions 2018 sur l'évolution de l'offre de service des mobilités, les études d'exploitation, la communication, l'information voyageur et les innovations telles que présentées dans la délibération.

Adoption à l'unanimité

C 18.074 Transports collectifs – Délégation de service public de la mobilité – Convention n° 17.540 – Avenant n° 1

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n°17.540 relatif à :
 - la prise en compte des points suivants : neutralisation du taux de ponctualité des bus, diminution du tarif du Pass Qualité de l'Air et réintégration dans les coûts de fonctionnement généraux du chef de projet bus électriques,
 - la modification d'articles de la convention,
 - la mise à jour et la modification des annexes contractuelles en application des dispositions dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 5211-9 ou L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n°1 et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 18.075 Voirie et Infrastructures – Rennes – ZAC Baud Chardonnet – Travaux primaires de ZAC – Convention de participation avec Territoires Publics et la Ville de Rennes

- approuve les termes de la convention de participation à conclure avec Territoires Publics et la Ville de Rennes dans le cadre de la réalisation des travaux primaires de la ZAC Baud Chardonnet, située à Rennes ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention précitée, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMENAGEMENT ET HABITAT

C 18.076 Aménagement opérationnel – Cesson-Sévigné – ZAC Chêne Morand – Enquête publique au titre de la Loi sur l'Eau – Déclaration de projet

- prend acte des résultats de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur ;
- se prononce, par la présente déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement de la ZAC du Chêne Morand et en particulier des modalités de gestion des eaux au sein de ce projet.

Adoption à l'unanimité

C 18.077 Aménagement opérationnel – Chartres-de-Bretagne – Saint-Jacques-de-la-Lande – Site de la Janais – Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté – Dossier de création – Approbation

- prend acte du bilan de la procédure de participation du public par voie électronique relative au projet d'aménagement de la ZAC multi sites de la Janais ;
- approuve le dossier de création de la ZAC multi sites de la Janais ci-annexé ;
- décide la création de la ZAC multi sites de la Janais ;

- autorise le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité

C 18.078 Habitat – Opération Programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) "Rennes Centre Ancien"

- approuve la participation de Rennes Métropole de 642 000 € pour le financement de l'opération de résorption de l'habitat insalubre du 9-11-11 bis rue Saint-Georges, et la convention financière entre Rennes Métropole et Archipel Habitat s'y rapportant ;
- approuve les aménagements des règles de financement de Rennes Métropole visant à assurer la solvabilité des propriétaires occupants sous plafonds de ressources et à corriger l'assiette de financement des propriétaires optant pour un mixage des aides, ainsi l'avenant à la convention n° 14C0251 avec le syndicat des copropriétaires du 26 rue Saint Georges pour un montant de 34 182 € ;
- approuve le nouveau dispositif préventif d'aide des copropriétés ainsi que le projet de convention-type s'y rapportant ;
- autorise Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les avenants, conventions et les arrêtés à intervenir et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION

FINANCES, PERSONNEL ET ADMINISTRATION GENERALE

C 18.079 Finances – Fiscalité mixte – Fixation des taux d'imposition pour 2018

- décide de stabiliser les taux d'imposition de 2018 à leur niveau de 2017 et donc de les fixer comme suit :
 - Taxe d'habitation (TH) : 13,64%
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 1,73%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 6,10%
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 28,73%

Adoption à l'unanimité

C 18.080 Finances – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) – Fixation des taux pour 2018

- décide de reconduire en 2018 les taux de TEOM appliqués en 2017 ;
- décide en conséquence de fixer les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018 par zone de perception comme suit :
 - Acigné : 6.47%
 - Bécherel : 9.08%
 - Betton : 5.74%
 - Bourgbarré : 7.56%
 - Brécé : 8.87%
 - Bruz : 5.59%
 - Cesson-Sévigné (Est boulevard des Alliés) : 4.28%
 - Chantepie : 5.34%
 - La Chapelle-Chaussée : 9.93%
 - La Chapelle-des-Fougeretz : 6.03%

- La Chapelle-Thouarault : 7.59%
- Chartres-de-Bretagne : 6.27%
- Chavagne : 6.11%
- Chevaigné : 9.08%
- Cintré : 8.27%
- Clayes : 8.57%
- Corps-Nuds : 7.85%
- Gévezé : 7.83%
- L'Hermitage : 6.53%
- Laillé : 6.60%
- Langan : 9.88%
- Miniac-sous-Bécherel : 11.64%
- Montgermont : 5.23%
- Mordelles : 5.72%
- Nouvoitou : 7.43%
- Noyal-Châtillon-sur-Seiche : 6.51%
- Orgères : 6.75%
- Pacé : 5.23%
- Parthenay-de-Bretagne : 8.93%
- Pont-Péan : 7.43%
- Le Rheu : 5.80%
- Romillé : 7.81%
- Saint -Armel : 8.56%
- Saint-Erblon : 7.01%
- Saint-Gilles : 6.31%
- Saint-Grégoire (extra rocade) : 4.15%
- Saint-Jacques de la Lande (extra rocade) : 5.45%
- Saint Sulpice la Forêt : 7.78%
- Thorigné-Fouillard : 6.26%
- Le Verger : 12.47%
- Vern-sur-Seiche : 5.52%
- Vezin-le-Coquet : 6.10%
- Cesson-Sévigné (Ouest boulevard des Alliés) : 5.15%
- Rennes : 5.57%
- Saint-Grégoire (intra rocade) : 4.82%
- Saint-Jacques de la Lande (intra rocade) : 5.96%

Adoption à l'unanimité

C 18.081 Personnel Filières administrative, technique et culturelle – Redéploiement, transformations et précisions d'emplois

- décide le redéploiement suivant :
 - un emploi d'ingénieur.e par redéploiement d'un emploi d'ingénieur.e en chef hors classe ;
- décide les transformations suivantes :
 - deux emplois d'adjoint.e administratif.ve en deux emplois de rédacteur.trice,
 - un emploi de rédacteur.trice en un emploi de technicien.ne,
 - un emploi de technicien.ne en un emploi d'ingénieur.e,
 - un emploi d'agent.e de maîtrise en un emploi de technicien.ne,
 - un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine en un emploi d'attaché.e de conservation du patrimoine,
 - un emploi d'adjoint.e du patrimoine en un emploi d'assistant.e de conservation du patrimoine ;
- approuve les précisions d'emploi relative à :
 - un emploi de directeur/directrice de la Culture ;
- approuve le tableau des emplois ainsi modifié.

	Conseil du 25/01/2018	Conseil du 22/03/2018	Evolution
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Directeur Général (emploi fonctionnel)	1	1	0
Directeur Général Adjoint (emploi fonctionnel)	6	6	0
Administrateur	12	12	0
Attaché	245	245	0
Rédacteur	162	163	1
Adjoint administratif	330,5	328,5	-2
TOTAL	756,5	755,5	-1
FILIERE TECHNIQUE			
Directeur Général des Services Techniques (emploi fonctionnel)	1	1	0
Ingénieur en chef	11	10	-1
Ingénieur	187	189	2
Technicien	222	223	1
Adjoint technique (+ agent maîtrise)	498	497	-1
TOTAL	919	920	1
FILIERE CULTURELLE			
Conservateur des bibliothèques	4	4	
Conservateur du patrimoine	5	5	0
Attaché de conservation	10	11	1
Bibliothécaire	5	5	0
Assistant de conservation	52	52	0
Adjoint du patrimoine	31,5	30,5	-1
TOTAL	107,5	107,5	0
FILIERE ANIMATION			
Animateur	1	1	0
TOTAL	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Médecin	3	3	0
Psychologue de classe normale	1	1	0
Infirmiers	2	2	0
Assistant socio-éducatif	3	3	0
TOTAL	9	9	0
REGIE AUTONOME			
Responsable usine (sous groupe 5.3)	1	1	0
Technicien usine (sous groupe 4.2)	4	4	0
Technicien unité territoriale (groupe 4)	1	1	0
Agent de maîtrise exploitation (sous groupe 4.1)	1	1	0
Contrôleur d'installations privatives d'assainissement (groupe 3)	1	1	0
Agent métrologie (groupe 3)	1	1	0
Electromécanicien (groupe 3)	2	2	0
Opérateur déclaration de travaux (groupe 3)	1	1	0
Opérateur inspection télévisé (groupe 2)	1	1	0
Agent chargé du suivi des non-conformités (groupe 2)	1	1	0
Agent de comptabilité (groupe 2)	1	1	0
Agent de conduite de station d'épuration (sous groupe 2.2)	2	2	0
TOTAL	17	17	0
Nombre de postes	1810	1810	0

Adoption à l'unanimité

C 18.082 Administration générale – Comité régional du tourisme de Bretagne – Désignation du représentant

- décide d'adopter le vote à main levée ;
- décide de désigner un représentant de Rennes Métropole au sein du Conseil d'administration du Comité régional du tourisme de Bretagne, en tant que membre de droit et *intuitu personae*.

La candidature de Monsieur Michel GAUTIER, Vice-président en charge du tourisme, du rayonnement et des relations internationales, est proposée.

Le candidat est élu.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le 10 avril 2018.

Le Secrétaire de séance,

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Gurval GUIGUEN

Laurence QUINAUT